

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES
Centre Communal d'Action Sociale

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

PRÉSENTS : Mr Dominique FOURCADE, Président.
Mmes et Mr Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Marie-Claude FAUVET, Marie TISSEYRE, Dina DIAZ, Bernard DEFFARGES (arrivé à 18H25).

ABSENTS : Mme Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 03

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de votants	7
Pour	7
Contre	0
Abstentions	0

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Le conseil d'administration, dûment convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE afin de délibérer sur le Budget Primitif 2023 du CCAS.

Monsieur le président présente au conseil d'administration le Budget Primitif 2023 du CCAS qui se compose comme suit :

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 528,85 €	4 050,00 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0	7 478,85 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 528,85 €	11 528,85 €

Le conseil d'administration, après avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 du budget annexe du CCAS tel que présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré à Ax-les-Thermes, les jour mois et an que dessus.

**Le Président du CCAS
Dominique FOURCADE**

**Le secrétaire de séance
Valérie ADEMA**

